

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/250
9 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

Danemark : Amendement à l'article 23 du
projet de Déclaration (E/800)

Ajouter sous forme de paragraphe 3 :

"Toutes les personnes appartenant à une minorité raciale, nationale, religieuse ou linguistique ont le droit d'ouvrir des écoles qui leur soient propres et de recevoir l'enseignement dans la langue de leur choix".
